



Mai 2016

Big Brother arrive à la DFPE



**Le guide de procédure disciplinaire DFPE, arrive dans les établissements
Souriez, vous êtes fichés !!**

Dans les administrations Parisiennes les règles en matière disciplinaire sont les mêmes pour tous les agents.

- Sauf que, la DFPE fait comme elle veut et surtout pas comme les autres.
- Sauf qu'à la DFPE ce guide n'a pas été discuté et validé en CT, est-il légal ?
- Sauf qu'à la DFPE les managers remplissent des fiches pour répertorier et classer les fautes.
- Sauf qu'à la DFPE, direction majoritairement féminine, on infantilise les agents.

Pourquoi la DFPE met-elle en place la charrue avant les bœufs, la DRH finalisant un guide à destination de toutes les directions ? Elle aurait dû attendre le guide de la DRH central pour respecter l'égalité de traitement.

Les écrits restent ! Quid de ces écrits dans le temps ? Les coordinatrices se constitueront-elles des dossiers « secrets » ? Ce dispositif sera-t-il mis en œuvre dans les services centraux ?

La **CFDT** sait par expérience que ces procédures sont une porte ouverte au fichage négatif des agents et que cela risque de les suivre toute leur carrière.

Si vous êtes victime de ce fichage, la **CFDT** vous demande de refuser de signer ces documents.

La DFPE instaure ainsi le malus vivendi mais surtout pas de bonus *provectus* !!!



Syndicat **CFDT INTERCO** des **Services Publics Parisiens**, 19 rue du Renard 75004 PARIS

☎ 01 49 96 68 10
E-mail : spp.cfdt@paris.fr
Web : cfdtintercospp.fr